

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

SNCF

# **Les cheminots doivent se faire entendre**

- Social -

Date de mise en ligne : mardi 25 février 2003

---

**Démocratie & Socialisme**

---

**Au moment où l'attention de l'opinion publique se focalise sur la menace d'une nouvelle guerre en Irak, l'insécurité sociale s'aggrave avec les récentes décisions brutales de fermetures d'entreprises mais aussi avec des attaques frontales contre les entreprises et services publics, sous le coup des politiques nationales et européennes. La SNCF et les garanties statutaires dont les retraites du personnel sont menacés.**

C'est dans ce contexte que les fédérations syndicales de cheminots, affiliées à la Fédération Européenne des Transports (ETF) se sont rencontrées le 13 février 2003 pour examiner les perspectives d'action à proposer aux cheminots.

Elles considèrent que l'ensemble des questions posées (service public, Europe, budget, salaires, retraites) forment un tout cohérent sur lequel il y a lieu de continuer à intervenir - à plus forte raison quand la situation se dégrade

## Défendre le service public

Malgré l'efficacité dont font preuve les entreprises et services publics, le gouvernement RAFFARIN entend poursuivre les privatisations (Air France...) conjuguées aux massives suppressions d'emplois publics annoncées (France Télécom, Banque de France,...). Si la SNCF n'est pour l'heure pas concernée par le programme de privatisations, elle n'est pas pour autant en dehors du débat qui agite la société française. Une vigilance active s'impose.

D'autant que le budget 2003, marqué par un désengagement progressif de l'Etat, prévoit de nouvelles suppressions d'emplois qui vont venir affaiblir les capacités de l'entreprise et durcir les conditions de travail. Avec ce budget, l'entreprise entend aussi peser sur les salaires et pensions. Les fédérations demandent l'ouverture de négociations salariales pour 2003 et pour examiner la situation de l'exercice 2002, l'inflation ayant dépassé l'augmentation concédée à hauteur de 1,6%.

## S'opposer à l'ouverture à la concurrence

La date du 15 mars 2003 retenue pour l'ouverture à la concurrence du trafic fret international transfrontalier suscite nombre de discussions et de fortes inquiétudes dans notre entreprise. On peut vérifier dans certains pays que l'ouverture à la concurrence intramodale de leurs trafics fret ferroviaire n'a pas permis de transporter plus de marchandises par le rail et n'a surtout pas réglé la question des financements des investissements d'infrastructures. Nous refusons l'exemple britannique de privatisation, de suppressions d'emplois, de casse des statuts, d'insécurité et qui sert pourtant de référence au dogme libéral de la commission européenne.

Le vote du Parlement européen le 14 janvier dernier a de nouveau marqué sa volonté de libéraliser totalement le transport ferroviaire du fret à partir de 2006 et des voyageurs à compter de 2008. Le Conseil des Ministres des Transports européens du 27 mars 2003, dans le cadre de la co-décision, risque de donner son aval à ces mesures de libéralisation qui pèseraient immédiatement sur l'emploi et remettrait rapidement en cause les conditions sociales des cheminots. Nous devons peser sur le Ministre des Transports afin qu'il tienne les engagements qu'il a signifiés dans un courrier adressé le 10 janvier 2003 aux fédérations syndicales de cheminots

Les fédérations rappellent que si l'Europe constitue une zone pertinente pour le développement des trafics ferroviaires, celui-ci doit se réaliser dans le cadre de véritables coopérations entre les réseaux fondées sur un haut niveau de sécurité et de conditions sociales, préalable incontournable pour une interopérabilité des réseaux de transport permettant de mieux répondre aux enjeux (sociaux, économiques et environnementaux) du développement durable.

A partir du 15 mars, des sociétés ferroviaires autres que la SNCF auront la possibilité de circuler sur le réseau ferré national. A terme, faute de cadre social européen défini, c'est le dumping social qui se mettra en place dans le ferroviaire comme on l'a connu dans les modes routiers ou maritimes.

## Défendre le Statut, nos retraites & notre protection sociale

La défense du statut n'est pas une défense d'intérêt corporative mais le socle qui garantit un haut niveau de sécurité du mode ferroviaire.

La défense du statut, c'est aussi la défense de notre système de protection sociale. De nouveaux entrants, non soumis aux mêmes contraintes sociales, sont des éléments de fragilisation de notre système de retraite.

Après les mobilisations intervenues ces dernières semaines dans tout le pays et au moment où le gouvernement débute une série de discussions avec les organisations syndicales au sujet de l'avenir des retraites, les cheminots doivent prendre leur place dans le débat pour défendre et renforcer solidairement leur régime spécial.

Personne n'est dupe de la manoeuvre du gouvernement consistant à isoler les régimes spéciaux des discussions en cours pour les fragiliser et tenter d'affaiblir la capacité de mobilisation lorsqu'il aura décidé de les traiter.

De même les directives européennes de libéralisation viendraient remettre en cause nos garanties statutaires et en premier lieu notre régime spécial de retraites et de protection sociale.

Les fédérations réaffirment leur attachement à l'ensemble des conditions de départ à la retraite des cheminots, notamment les 37,5 annuités de versement et l'âge de départ à 50 et 55 ans.

## Les fédérations syndicales de cheminots CGT - CFDT - FO - CFTC - UNSA - FGAAC appellent donc les cheminots à se mobiliser

- ▶ Le 14 mars 2003 en s'inscrivant dans des initiatives revendicatives unitaires décidées dans le cadre d'une journée d'action européenne et internationale des cheminots. Ces initiatives se traduiront entre autres par des actions vis à vis des trains fret aux points frontières et dans certains chantiers fret.
- ▶ Le 18 mars 2003 dans le cadre d'un PREAVIS NATIONAL DE GREVE (du 17.03.2003 à 20 heures au 19.03.2003 à 8 heures) pour porter nos exigences en direction des Pouvoirs Publics et de l'entreprise et exiger de l'Etat les moyens humains et matériels permettant à la SNCF de répondre aux besoins de transport. Cette action viendra prolonger les différentes initiatives revendicatives unitaires engagées depuis plusieurs mois. Elle est

## **Les cheminots doivent se faire entendre**

---

déterminante à la défense de l'entreprise intégrée, seule garante de la qualité du service public.

*Paris, le 21 février 2003*